

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 27/02/2024 et publication le 28/02/2024

L'an 2024, le **21 février**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **14 février 2024**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **14 février 2024**.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Joëlle MOUTON

D2024-007 : Validation des travaux de remise en service des cloches de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les conseillers que des administrés l'ont sollicité pour la remise en service des cloches de l'Eglise. Deux entreprises ont donc été contactées pour ces travaux et voici leurs propositions :

Devis BODET Campanaire : 4 670,30 € HT

Devis GOUGEON : 6 934 € HT

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ces travaux et donne tous pouvoirs au Maire pour signer le devis BODET CAMPANAIRE pour 4 670,30 € HT et solliciter des demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes des Coëvrans et du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des aides pour la « Restauration du Patrimoine »

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

